

**PCW**

45 Boulevard Marcel PAGNOL
06130 GRASSE - FRANCE
Tel : +33 (0)4 92 42 35 00 Fax: +33 (0)4 92 42 35 19
Site : www.pcwfrance.com Mail : info@pcwfrance.com

Fiche Technique**EUCALYPTUS CITRIODORA HE**

Fournisseur PCW

Référence : EUCALYPTUS CITRIODORA HE

1 - DONNEES TECHNIQUES

I.N.C.I. : Eucalyptus Citriodora, oil
Nom botanique : Eucalyptus maculata citriodora
Application : Parfums / Cosmétiques / Arômes
Utilisation de la substance / mélange : Usage industriel seulement
Description : -
Taux d'utilisation max. recom. : -
Origine MP : 100% Naturelle (source Végétale)

1.1 - DONNEES ANALYTIQUES

Aspect : Liquide
Couleur : Incolore à jaune pâle
Odeur : Citron, eucalyptus
Densité 20/20°C : [0.860 ; 0.874]
Indice de réfraction n (20/D) : [1.450 ; 1.460]
Pouvoir rotatoire en ° : [-1.0 ; 3.0]
Taux peroxides mmol/l : -
Point d'ébullition en °C : -
Point éclair en °C (coupelle fermée) : 80
Peak #1 (%) : [Citronellal ; 70 - 100 %]

2 - DONNEES REGLEMENTAIRES COSMETIQUES

AFNOR / ISO : /
Statut kosher : Certifié
Statut Hallal : -
Reg. 1223/2009 & mod. : Voir certificat
Allergènes SCCNFP List : Voir certificat
IFRA : Voir certificat - Matière première non réglementée en elle même, mais comporte des substances de sources naturelles faisant parties des Standards IFRA (49th Am.).
CMR (Reg. 1223/2009/CE) : Voir certificat
CAS N° : 85203-56-1

EUCALYPTUS CITRIODORA HE

2.1 - DONNEES REGLEMENTAIRES AROMES

Allergènes alimentaires (Reg. 1169/2011 / CE) : -

Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) : -

Encéphalopathie Spongiforme Bovine (ESB) : -

Statut légal (Reg. 1334/2008/CE) Préparation aromatisante :

4 - TRANSPORT - MANIPULATION - STOCKAGE

Durée de conservation : 24 mois, gardé selon les conditions de stockage.

Tunnel codes ADR : E

Code douanier : 3301 29 41 00

4.1 - STOCKAGE

Stockage : Stocker à température ambiante (25°C max.) dans son emballage d'origine, bien rempli, fermé hermétiquement, à l'abri de l'air et de la lumière.

Transport :

Transport par route ADR/RID : 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.((R)-P-MENTHA-1,8-DIENE,D-LIMONENE)), 9, III

Transport Maritime IMDG : 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.((R)-P-MENTHA-1,8-DIENE,D-LIMONENE)), 9, III

Polluant Marin :

Transport Aérien IATA : 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.((R)-P-MENTHA-1,8-DIENE,D-LIMONENE)), 9, III

EUCALYPTUS CITRIODORA HE

LEGISLATION :

EINECS (EU) : 286-249-8
RIFM - ID N° : 1075-E2.12
IECSC (China) : Non listé
TSCA (Toxic Substances Control Act - USA) : Non listé
NZIoC (New Zealand) : Non listé
PICCS (Philippines) : Listé
AICS (Australian Invent. Chem. Subs.) : Non listé
LIS / DSL (Canada) : Non listé
NDSL/LES (Canada - Non-domestic Substances List) : Non listé
ECL (Corée du Sud) n° : Non listé
NEPA (China) : CB8876102
ENCS (Japan) n° : Non listé
ISHL (Japan) : Non listé
ECSI (Taiwan) : Listé
C.A.S : 85203-56-1

Étiquetage :



AH1 Danger par aspiration 1
ED12 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 2



EHA1 Dangers pour le milieu aquatique - aiguë 1

EHC1 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 1

SC12 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2

SS1 Sensibilisation cutanée 1



H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P310 - En cas d'ingestion: appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

P302+P352 - En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P501 - Éliminer le contenu/recipient conformément à la Réglementation locale / régionale / nationale / internationale.